



Rapport de la commission Ecole obligatoire
chargée de l'examen
du rapport d'information du Conseil d'Etat au Grand Conseil
relatif à la prévention et la lutte contre l'illettrisme

(Du 25 mars 2015)

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous soumettre le rapport de la commission Ecole obligatoire chargée de l'examen du rapport d'information du Conseil d'Etat 14.022 concernant la prévention et la lutte contre l'illettrisme.

La commission a siégé dans la composition suivante:

Président: M. Patrick Herrmann
Vice-présidente: M^{me} Mary-Claude Fallet
Rapporteuse: M^{me} Corine Bolay Mercier
Membres: M. Daniel Ziegler
M. François Konrad
M. Jean-Claude Guyot
M. Olivier Lebeau
M. Christian Hostettler
M. Claude Guinand
M^{me} Françoise Gagnaux
M. Eric Flury
M^{me} Nathalie Wust
M. Adrien Steudler
M. Hughes Chantraine
M^{me} Patricia Wenger

1. PREAMBULE

La commission s'est réunie les 3 décembre 2014, 12 février et 25 mars 2015, en présence de M^{me} Maire-Hefti, conseillère d'Etat, cheffe du département de l'éducation et de la famille, du secrétaire général adjoint, du chef de service de l'enseignement obligatoire (SEO) et d'un inspecteur scolaire du SEO.

2. APPRECIATION DE LA COMMISSION

Le rapport 14.022 est un rapport d'information qui répond au postulat 08.164 déposé en 2008 par les groupes socialiste et PopVertsSol "Actions de prévention contre l'illettrisme". Il décrit l'engagement des collectivités publiques pour lutter contre l'illettrisme, indique le pourcentage de la population concernée par l'illettrisme et expose les mesures et actions

prises en place dans le canton pour y remédier, tant pour les enfants que pour les adultes.

Le terme illettrisme signifie qu'une personne ne maîtrise pas ou insuffisamment la lecture, l'écriture ou le calcul, bien qu'ayant suivi une scolarité obligatoire. Selon une enquête menée en 2005, 13 à 19% des adultes rencontrent des difficultés dans la pratique de l'écrit en Suisse. A Neuchâtel, le rapport reprend des enquêtes menées dans le cadre PISA en 2009: le nombre d'élèves ayant des difficultés dans l'écrit ou la lecture s'élève à 11%. Mais ce chiffre est corrigé en commission, au vu des derniers résultats PISA: en 2012, 14% d'élèves neuchâtelois sont concernés par l'illettrisme! Les résultats PISA pour les élèves neuchâtelois sont d'ailleurs présentés en détail à la commission. Et ces résultats, plutôt mauvais pour les élèves du canton, ont soulevé un large débat et de l'inquiétude.

La commission a ensuite évalué et pris connaissance des actions ou mesures pour prévenir l'illettrisme présentées dans le rapport d'information. Ces actions, qui s'étendent de l'âge de la petite enfance jusqu'à l'âge adulte, répondent à chaque demande du postulat déposé en 2008. La discussion de la commission s'est orientée autour des thèmes suivants:

Le suivi des élèves après l'école obligatoire

Ce suivi existe, mais est difficile à mettre en place. Effectivement, certains élèves ne sont pas "preneurs". A souligner que les élèves qui n'ont pas de projet professionnel (et qui sont potentiellement souvent concernés par l'illettrisme) sont identifiés et un suivi est assuré.

La formation des personnes travaillant dans le parascolaire

Elles sont de plus en plus sensibilisées au défi de l'illettrisme, grâce à la professionnalisation du personnel des structures d'accueil. Il est également souligné le rôle important de l'association Prévention de l'illettrisme au préscolaire (PIP)¹, avec les différentes formations offertes au personnel parascolaire. Il n'est pas prévu d'augmenter le budget actuellement dévolu à la formation des personnes travaillant dans le parascolaire.

Formation des enseignant-e-s dans l'école obligatoire

Le thème de l'illettrisme fait partie du programme de formation de la HEP-BEJUNE et les enseignant-e-s sont sensibilisé-e-s à cette problématique qui est connue et reconnue et prise en compte dans la formation initiale. La HEP souhaite faire évoluer la formation en fonction des besoins des élèves.

La coordination entre les institutions qui travaillent dans la prévention de l'illettrisme

Avec le projet "GoNeuchâtel"², qui cherche à promouvoir la compétence de base des adultes, le dialogue et la coordination de l'ensemble des actions semblent assurés.

Les logiciels mis à disposition des écoles pour l'enseignement de la lecture et de l'écriture

Très variés, chacun peut le constater en allant sur le site du réseau pédagogique neuchâtelois (RPN)³.

Le nombre de places disponibles pour les adultes et la manière d'y accéder

Effectivement, les moyens sont limités aujourd'hui, ce qui fait que le nombre de places est insuffisant. La démarche est soit individuelle, soit initiée par un service de l'Etat

¹ www.pip-ne.ch
² www.goneuchatel.ch
³ www.rpn.ch

comme le service des migrations ou le service de la cohésion multiculturelle. L'Etat confie des mandats de formation à plusieurs acteurs: CEFNA, Caritas, CSP, etc.

Sensibilisation des parents

La culture de l'écrit se construit dès la petite enfance. Ainsi, la sensibilisation des parents doit se réaliser déjà en amont de l'entrée à l'école obligatoire et se poursuivre tout au long de la scolarité obligatoire. Plusieurs actions existent et sont décrites dans le rapport.

La vérification de l'efficacité des mesures mises en place aujourd'hui pour lutter contre l'illettrisme.

Beaucoup de mesures existent pour la prévention de l'illettrisme, mais comment vérifier leur efficacité? Au niveau scolaire, les mesures font l'objet d'un suivi et leur efficacité est évaluée.

La diminution du poste de chargée de mission de lecture (100% à 50%)

La dotation du poste a diminué durant la dernière législature. Ce poste permet de coordonner les actions de lecture de la 1^{ère} année à la 11^e année HarmoS. La commission souhaite connaître les tâches qui ne peuvent plus être assurées par la personne chargée de ce poste. Il apparaît que la décision prise sous l'ancienne législature n'est pas adéquate et qu'un poste de 50% ne soit pas suffisant pour prévenir et lutter contre l'illettrisme, par exemple, pour accompagner les enseignant-e-s dans les nouveaux projets mis en place ou encore pour renforcer la coordination entre les différents acteurs et mesures dans ce domaine.

3. REMARQUES

La commission a demandé des compléments d'information au département.

- Le montant des dépenses globales engagées sur le plan cantonal pour lutter contre le phénomène de l'illettrisme;
- le cahier des charges de la chargée de mission de lecture et la liste des tâches retirées après la diminution du poste.

Lors de sa séance du 25 mars, la commission a obtenu les informations demandées.

4. CONCLUSIONS

A l'unanimité des membres présents, le présent rapport a été adopté en date du 25 mars 2015.

Postulat dont le Conseil d'Etat propose le classement

A l'unanimité des membres présents, la commission propose au Grand Conseil d'accepter le classement du postulat 08.164 ad 08.017 des groupes socialiste et PopVertSol du 27 mai 2008, "Actions de prévention contre l'illettrisme".

Veuillez agréer, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Neuchâtel, le 25 mars 2015

Au nom de la commission Ecole obligatoire:

Le président,
P. HERRMANN

La rapporteure,
C. BOLAY MERCIER